

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 2 juin 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Béatrice MAZZOCCHI à M. Olivier ZANINETTI.
Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à M. Stefano TEILLET.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, Mme LANTRAIN Marilyne, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence adressé le 20 février 2023 pour publication au BOAMP et sur le site Achatpublic.com relatif à la consultation engagée par la commune afin de renouveler le marché de prestations de conseil juridique et de représentation en justice,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le procès-verbal de la commission MAPA du 23 mai 2023,

Vu l'avis de la commission urbanisme, sécurité, démocratie participative, vie administrative, anciens combattants et commémoration et juridique réunie le 24 mai 2023,

Considérant qu'il convient de renouveler le marché de prestations de conseil juridique et de représentation en justice,

Considérant que le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en 3 lots sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel :

- Lot 1 : droit de l'urbanisme et de la construction (montant maximum annuel 75 000 € HT)
- Lot 2 : droit pénal (montant maximum annuel 25 000 € HT)
- Lot 3 : droit public général et secteurs connexes (montant maximum annuel 75 000 € HT)

Considérant que les marchés relatifs aux lots 1 et 3 sont multi-attributaires, attribués alternativement à un maximum de 3 titulaires suivant le classement des offres.

Considérant que le lot 2 est attribué à un seul attributaire,

Considérant que la commission MAPA réunie le 23 mai 2023 a émis un avis favorable à l'attribution des accords-cadres aux candidats suivants ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 Droit de l'urbanisme et de la construction :

- Cabinet Stéphane WOOG & Associés sis 12 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
- Cabinet CGCB sis 12 Cours Albert 1er 75008 Paris
- Cabinet Centaure Avocats sis 22 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 paris

Lot 2 Droit pénal :

- Cabinet ASTORIA sis 14 rue de la Pépinière 75010 Paris

Lot 3 Droit public général et secteurs connexes :

- Cabinet Stéphane WOOG & Associés sis 12 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris-
- Cabinet Centaure Avocats sis 22 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 paris
- Cabinet PINTAT Avocats sis 35 rue de la Bienfaisance 75008 paris

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer les accords-cadres de prestations de conseil juridique et de représentation en justice aux cabinets d'avocats suivants ayant remis les offres économiquement des plus avantageuses :

Lot 1 Droit de l'urbanisme et de la construction :

- Cabinet Stéphane WOOG & Associés sis 12 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
- Cabinet CGCB sis 12 Cours Albert 1er 75008 Paris
- Cabinet Centaure Avocats sis 22 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 paris

Lot 2 Droit pénal :

- Cabinet ASTORIA sis 14 rue de la Pépinière 75010 Paris

Lot 3 Droit public général et secteurs connexes :

- Cabinet Stéphane WOOG & Associés sis 12 Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris
- Cabinet Centaure Avocats sis 22 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 paris
- Cabinet PINTAT Avocats sis 35 rue de la Bienfaisance 75008 paris

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres de prestations de conseil juridique et de représentation en justice avec les titulaires susmentionnés dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que ces accords-cadres sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification, reconductible au maximum 3 fois par période successive d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires liées à l'exécution des accords-cadres et notamment celles relatives à leur résiliation.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et seront réinscrits chaque année en cas de reconduction aux chapitre et article correspondants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 13 juin 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

